



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Genevieve-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOU, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Délibération n°26-26

DG : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat général

Affaire suivie par Claire PIERONI

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE CONSULTATIF DES MARCHES FORAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2143-2,

VU le renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU l'élection du Maire et des Adjointes en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT que le Comité consultatif des marchés forains constitue une instance de concertation entre la commune et les commerçants non sédentaires exerçant sur les marchés communaux,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de ce comité,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'un Comité Consultatif des Marchés Forains.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE comme suit les représentants au Comité Consultatif des Marchés Forains :

Frédéric PETITTA, Maire,

Ainsi que 6 membres du Conseil municipal

Maria DE JESUS

Jacques BOULANGER

Jean-Pierre VIMARD

Karine FARINA

José MARTINS

Philippe DECOMBLE

Et également 6 membres représentant les commerçants

Jean-Christophe QUEANT

Eric KAUFMAN

Alexandre FERREIRA

José CARREIRA

Laurent SOURCEAU

Tommy LEBEAULT

PREND ACTE que M. Frédéric PETITTA, Maire, désignera par arrêté le Président du comité.

VOTE

Pour : 34

Contre :

Abstention : 5

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

